

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 8 juillet 2014, à compter de 20h00

**Sont présents :**

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Pierre St-Louis et Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absences motivées du conseiller Rémi Francis et de la conseillère Sylvette Savaria.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2014-07-100**

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 3 juin 2014 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 mai 2014
  - d) Appui à la demande des CLD de la Montérégie
  - e) Dépenses de téléphone cellulaire de Monsieur le maire
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
  - b) Sortie de secours à la bibliothèque – Barrière et sentinelle (éclairage d'urgence)
  - c) Avertisseur sonore d'entrée à l'étage
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - a) Rapport de la représentante
  - b) Approbation de l'entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant
  - b) Resurfacement du chemin de la Beauce, du chemin du Second-Ruisseau et de la rue Lavallée
- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
  - a) Rapport de la représentante

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport des représentants
- b) 132, chemin du Second-Ruisseau – Demande de dérogation mineure

10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Inauguration du four à pain communautaire - Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial et de remerciements aux bénévoles
- c) Inauguration du four à pain communautaire - Motion de remerciements à Monsieur Michel Passelande, Monsieur Yannick Dupuis et Madame Karine Desmarais
- d) Exposition agricole de Calixa-Lavallée – Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial et remerciements aux bénévoles

12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant
- b) Exposition agricole de Calixa-Lavallée – Motion de félicitations au Comité des loisirs et remerciements aux bénévoles

13- AUTRES DOSSIERS

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- CORRESPONDANCE

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

2014-07-101

**3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2014 – ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.**

**b) Lecture et adoption des comptes**

2014-07-102

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2014 au montant de 148 830,01 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 8 juillet 2014 au montant de 148 830.01 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 mai 2014**

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

**d) Appui à la demande des CLD de la Montérégie**

2014-07-103

**CONSIDÉRANT** que suite au dépôt du budget du ministre des Finances, Monsieur Carlos J. Leitão, l'aide financière aux CLD a été réduite de 10% ;

**CONSIDÉRANT** que les CLD sont en accord avec les objectifs de redressement des finances publiques dans la mesure où tous contribueront aux efforts de rationalisation ;

**CONSIDÉRANT** que les 15 CLD de la Montérégie s'unissent pour demander au ministre des Finances de respecter le contenu de l'entente conclue jusqu'à son échéance fin 2014 ;

**CONSIDÉRANT** l'invitation faite au ministre des Finances à prendre en considération les échéances auxquelles sont confrontées les CLD en ce qui concerne la mise en application des réformes administratives qui ont des impacts potentiels par rapport au respect des prévisions budgétaires ;

**CONSIDÉRANT** la demande présentée au ministre des Finances par les CLD de procéder à une réflexion approfondie au cours des prochains mois sur le dédoublement des mandats et le financement des organismes venant en aide à l'entrepreneur avant de compléter la révision des programmes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE** appuie la position et l'ensemble des demandes des 15 CLD de la Montérégie ;

**QU'UNE COPIE** de la présente résolution soit envoyée au ministre des Finances, à la MRC de Marguerite-D'Youville et au CLD de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE**

**e) Dépenses de téléphone cellulaire de Monsieur le maire**

2014-07-104

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le maire Daniel Plouffe utilise son cellulaire personnel aux fins municipales ;

**CONSIDÉRANT** le montant forfaitaire mensuel de 50,00 \$ plus taxes payé par Monsieur le maire pour son téléphone ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**QUE** les frais forfaitaires mensuels de 50,00 \$ plus taxes payables par Monsieur le maire lui soit remboursés sur présentation de la facture mensuelle.

**ADOPTÉE**

**5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy nous informe que les drapeaux de la Municipalité et de la Province ont été remplacés et que de la terre a été étendue à l'arrière du centre communautaire afin de réparer les inégalités importantes du terrain.

À cet effet, Monsieur Daniel Palardy souligne le travail bénévole de Monsieur Pierre Jacques qui a procédé à ce nivellement et demande qu'une lettre de remerciements lui soit envoyée.

**b) Sortie de secours à la bibliothèque – Barrière et sentinelle (éclairage d'urgence)**

2014-07-105

**CONSIDÉRANT** la sortie de secours de la bibliothèque ;

**CONSIDÉRANT** que cette sortie doit être modifiée de façon à empêcher l'accès à la toiture ;

**CONSIDÉRANT** que cette sortie mène sur un escalier non-éclairé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, à prendre les mesures nécessaires pour faire faire les travaux requis afin de sécuriser l'escalier en faisant prolonger la rampe et installer une lumière sentinelle.

**ADOPTÉE**

**c) Avertisseur sonore d'entrée à l'étage du centre communautaire**

2014-07-106

**CONSIDÉRANT** que les aménagements apportés au centre communautaire ne permettent pas au personnel administratif d'avoir connaissance de l'entrée des visiteurs à partir des portes extérieures de l'édifice ;

**CONSIDÉRANT** que cette situation constitue un problème concernant le contrôle de la circulation dans l'édifice et particulièrement entre les étages ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** le directeur général, Claude Geoffrion, à prendre les dispositions pour faire installer un avertisseur sonore à l'étage administratif afin que le personnel soit prévenu de l'entrée des visiteurs.

**ADOPTÉE**

**6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

**a) Rapport de la représentante**

Il n'y a rien de particulier à signaler sur ce point.

**b) Approbation de l'entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent**

2014-07-107

**ATTENDU** que l'adoption de la *Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q., 2001, chapitre 19)* a imposé en 2001 aux municipalités de revoir l'organisation de leurs services policiers plus particulièrement les municipalités faisant partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

**ATTENDU** que le décret ministériel du 22 mai 2004 a créé la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et prévu que les municipalités de Beloeil, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly, Contrecoeur, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Julie, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Varennes et Verchères en devenaient membres ;

**ATTENDU** que l'entente de création de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent est venue à échéance le 22 mai 2014 ;

**ATTENDU** que le renouvellement de l'entente avec les dix-sept (17) municipalités membres de la Régie n'a pas été possible ;

**ATTENDU** l'accord intervenu entre quatorze (14) municipalités pour continuer d'assurer le service policier sur leur territoire sous l'entité, Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

**ATTENDU** que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire permet qu'il en soit ainsi sans devoir procéder à une scission complète de l'organisation ;

**ATTENDU** la rédaction d'une nouvelle entente entre ces quatorze (14) municipalités ;

**ATTENDU** les termes, clauses et conditions de cette nouvelle entente ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

**D'APPROUVER** les termes, clauses et conditions du projet d'entente soumis séance tenante sur la continuation de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent à quatorze (14) municipalités, pour une période de dix (10) ans ;

**D'AUTORISER** le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée une entente comportant les mêmes termes, clauses et conditions.

**ADOPTÉE**

## **7- VOIRIE ET AQUEDUC**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Ghislain Beaugard nous fait part que les travaux concernant la réfection de ponceaux seront commencés durant les vacances de la construction.

### **b) Débroussaillage à la main**

**2014-07-108**

**CONSIDÉRANT** que certains travaux de débroussaillage et d'émondage doivent être effectués sur le territoire de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** qu'un contrat a été accordé à Monsieur Philippe Moreau pour les travaux de fauchage des fossés de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**DE RETENIR** les services de Monsieur Philippe Moreau aux fins d'émondage et de débroussaillage des endroits inaccessibles par machinerie afin d'assurer une circulation libre et sécuritaire sur les chemins qui sont sous la responsabilité de la municipalité.

**ADOPTÉE**

### **c) Resurfacement du chemin de la Beauce, du chemin du Second-Ruisseau et de la rue Lavallée**

**2014-07-109**

**CONSIDÉRANT** l'invitation à soumissionner et le cahier des charges et devis descriptif envoyés le 13 juin 2014 à 4 entrepreneurs concernant le resurfacement de correction-réparation des chemins de la Beauce, du Second-Ruisseau et de la rue Lavallée ;

**CONSIDÉRANT** le rapport de soumissions pour les travaux de pavage et de resurfacement des chemins de la Beauce et du Second-Ruisseau et de la rue Lavallée sur une distance totale de 1 500 mètres daté du 4 juillet 2014 déposé par le directeur général ;

**CONSIDÉRANT** que Pavage Citadin est le plus bas soumissionnaire au montant total de 89 197,61 \$ taxes incluses pour lesdits travaux et que la soumission est conforme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

**QUE** le contrat de resurfacement du chemin de la Beauce, du chemin du Second-Ruisseau et de la rue Lavallée soit accordé à Pavage Citadin tel que suivant la soumission produite ;

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous documents et contrats pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ**

### **a) Rapport de la représentante**

Il n'y a rien à signaler sur ce point

## **9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **a) Rapport des représentants**

Monsieur Bruno Napert nous informe que le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 25 juin dernier aux fins d'étudier une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage au 132, chemin du Second-Ruisseau.

Il s'agissait de la deuxième demande à cet effet, la première demande ayant été refusée puisque la superficie demandée était excessive (près de 180 mètres carrés).

Le demandeur a réduit considérablement les dimensions du bâtiment et la superficie demandée est maintenant d'environ 150 mètres carrés ; compte tenu de l'effort et des représentations du demandeur, de la superficie importante du terrain et qu'aucune tolérance ne sera accordée relativement aux dimensions du bâtiment, le Comité a décidé de recommander la dérogation mineure.

### **b) 132, chemin du Second-Ruisseau – Demande de dérogation mineure**

2014-07-110

**CONSIDÉRANT** la demande de construction d'un garage détaché de la résidence principale devant mesurer 9,45 mètres de largeur sur une profondeur de 15,85 mètres ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accorder cette dérogation mineure, considérant que cette dérogation représente un excès de 6.98% sur la superficie maximale prévue par les règlements, considérant les dimensions importantes du terrain et considérant que les dimensions extérieures du bâtiment ne pourront excéder 9,45 mètres de largeur sur une profondeur de 15,85 mètres et qu'aucune dimension supérieure ne sera tolérée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**QUE** le Conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure en spécifiant au demandeur qu'aucune dimension extérieure supérieure à 9,45 mètres de largeur sur une profondeur de 15,85 mètres ne sera tolérée et que toute dimension supérieure pourra entraîner une ordonnance de démolition.

**ADOPTÉE**

## **10- ENVIRONNEMENT**

### **a) Rapport du représentant**

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

## **11- CULTURE ET PATRIMOINE**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Pierre St-Louis tient à remercier les membres du Comité culturel et patrimonial ainsi que leurs conjoints et conjointes pour le magnifique travail accompli dans le dossier du Four à pain communautaire ainsi que toute la population pour leur support.

Monsieur St-Louis a reçu des demandes pour l'utilisation du four à pain à des fins de réunions privées ; ce projet se veut un projet communautaire et rassembleur et le protocole d'utilisation sera déterminé par le Comité culturel et patrimonial sous la responsabilité du Conseil.

**b) Inauguration du four à pain - Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial et de remerciement aux bénévoles**

2014-07-111

**CONSIDÉRANT** le succès remporté par l'événement de l'inauguration du « Four à pain communautaire » le 24 juin 2014 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**QUE** le Conseil adresse ses plus sincères félicitations au Comité culturel et patrimonial pour la réussite de cet événement et ses remerciements à tous les bénévoles qui ont permis la réalisation de cette activité.

**ADOPTÉE**

**c) Inauguration du four à pain - Motion de remerciements à Monsieur Michel Passelande, Monsieur Yannick Dupuis et Madame Karine Desmarais**

2014-07-112

Il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**QUE** le Conseil remercie spécialement Monsieur Michel Passelande, Monsieur Yannick Dupuis et Madame Karine Desmarais pour leur importante participation à l'occasion de l'inauguration du four à pain.

**ADOPTÉE**

**d) Exposition agricole de Calixa-Lavallée – Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial de Calixa-Lavallée et remerciements aux bénévoles**

2014-07-113

**CONSIDÉRANT** que le Comité culturel et patrimonial de Calixa-Lavallée a assuré le service des repas, samedi le 5 juillet et dimanche le 6 juillet, aux bénévoles qui travaillaient sur le site de l'exposition agricole, en utilisant le four à pain communautaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**QUE** le Conseil adresse ses plus sincères félicitations au Comité culturel et patrimonial pour ce service et ses remerciements à tous les bénévoles qui ont permis sa réalisation.

**ADOPTÉE**

**12- LOISIRS**

**a) Rapport du représentant**

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

**b) Exposition agricole de Calixa-Lavallée – Motion de félicitations au Comité des loisirs de Calixa-Lavallée et remerciements aux bénévoles**

2014-07-114

**CONSIDÉRANT** l'aménagement d'un espace familial avec jeux par le Comité des loisirs de Calixa-Lavallée sur le site de l'exposition agricole ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**QUE** le Conseil adresse ses plus sincères félicitations au Comité des loisirs pour cette activité et ses remerciements à tous les bénévoles qui ont permis sa réalisation.

**ADOPTÉE**

### **13- AUTRES DOSSIERS**

Monsieur le maire Daniel Plouffe souligne sa fierté suite à la participation bénévole des calixoises et des calixois à l'occasion de l'Exposition agricole de Calixa-Lavallée dont c'était cette année la 134<sup>e</sup> édition.

### **14- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre une période de question pour le public.

Il n'y a aucune question de la part des personnes de l'assistance.

### **15- CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire fait part qu'il a expédié des lettres de félicitations au Premier ministre et à certains ministres importants du cabinet suite à leur élection et qu'il a profité de l'occasion pour souligner l'appui de la Municipalité de Calixa-Lavallée à l'implantation du pôle logistique de transport à Contrecoeur. Il a également demandé au ministre de la Santé et des Services sociaux de se pencher sur le problème du remplacement du Docteur Meunier à la clinique médicale à Varennes.

De tous il a reçu des accusés de réception polis et mentionnant que les représentations faites recevraient une bonne attention.

Toujours concernant le dossier du pôle logistique de transport, les gens d'affaires, les autorités du Port de Montréal et les autorités ferroviaires sont en faveur de l'établissement du pôle logistique de transport à Contrecoeur ; une mission de la MRC qui s'est rendue à Savannah en Géorgie a obtenu le même son de cloche à l'effet qu'un pôle logistique de transport se doit d'être établi près d'un site permettant le traitement des marchandises douze mois par année.

### **16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2014-07-115**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h30.

**ADOPTÉE**

---

**Daniel Plouffe**  
Maire

---

**Claude Geoffrion**  
Directeur général et Secrétaire-trésorier